



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000464

Séance du vendredi 22 février 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Catherine BALLOT, Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE (à partir du rapport 4.1), Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.2.2), Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD (jusqu'au rapport 13.3), Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 13.1), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 3.3), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 13.3), Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) **Boussières :** Michel POULET **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 13.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Yves TARDIEU (à partir du rapport 2.10) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **François :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) (à partir du rapport 2.8) **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (à partir du rapport 2.2) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montfaucon :** Michel CARTERON (suppléant de Pierre CONTOZ), Yvonne CHAILLET (suppléante de Jean-Marie VERNET) **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Serge FERRY (suppléant de Roland BARDEY) **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU (à partir du rapport 6.1) **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.3)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Eric ALAUZET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Jocelyne GIROL, Martine JEANNIN, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champagny :** Claude VOIDEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Gennes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **La Vèze :** Philippe CHANAU **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Novillars :** Raymonde BOURLON **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BULTOT, E. DUMONT, V. FUSTER, D. POISSENOT, C. TISSIER, F. GILLET, G. JANNIN, J. JOURDAIN, M. COTTINY, R. BOURLON, C. BULLY

Mandataires : T. BENETEAU de LAPRAIRIE, F. MONNEUR, J. MARIOT, S. JEANNIN, C. BALLOT, C. PREIONI, J-P. MARTIN, F. LOPEZ, M. LETHIER, B. BOURDAIS, J. SIFFERLIN

Objet : Plan de financement prévisionnel pour les itinéraires cyclables (CITE + CPER)

Plan de financement prévisionnel pour les itinéraires cyclables (CITE + CPER)

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
Budget Principal Transport 2008 Imputations : 23.815 - 13.815	Montant de l'opération : 300 000 € HT Recettes : 210 000 €

Résumé :

Lors de sa séance du 24 juin 2005, le Conseil de Communauté a validé le réseau cyclable du Grand Besançon. Pour faire suite à la programmation de 6 itinéraires en 2006 et 2007, ce sont 2 itinéraires supplémentaires qui sont programmés pour l'année 2008 :

- Roche lez Beauré ⇔ Novillars ⇔ Véloroute (continuité de l'itinéraire Palente ⇔ Roche lez Beauré)
- Pénétrante nord de l'agglomération (Miserey-Salines ⇔ Besançon)

Ce rapport propose d'autoriser le lancement des marchés nécessaires à la réalisation de ces deux itinéraires ainsi que de valider le plan de financement prévisionnel en vue de l'élaboration de demandes de subvention au titre de CITE et du CPER.

Le coût global de ces deux itinéraires est évalué à 300 000 € HT. Les recettes attendues sont estimées à 210 000 €.

I. Contexte et objectifs

Dans le cadre de la refonte des deux Plans de Déplacement Urbain, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a souhaité appuyer sa politique de développement des déplacements cyclables sur un document cadre. Elle s'est donc dotée d'un schéma directeur cyclable opérationnel, élaboré à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ce projet se place dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996 ainsi que dans celui de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Il vise à développer un réseau continu et cohérent d'itinéraires cyclables s'appuyant sur les potentialités physiques et naturelles du territoire (jonctions des sites à forte valeur patrimoniale, prise en compte du relief dans le choix des itinéraires...). La gestion des contraintes physiques du territoire a quant à elle été appréhendée d'après le principe de préservation de l'environnement et de limitation du transport individuel motorisé (gestion du relief et des longues distances par l'intermodalité vélo/TC, préconisation des revêtements selon les contextes locaux...).

La mise en œuvre du schéma directeur cyclable de l'Agglomération du Grand Besançon vise à permettre l'amélioration des déplacements et plus spécifiquement ceux effectués grâce à des modes non motorisés. Il concourt donc à favoriser une meilleure organisation des transports, rééquilibrée en faveur des modes doux.

En se plaçant dans un fort contexte d'intermodalité, ce projet s'associe pleinement au développement du réseau de transport en commun Ginko et à la restructuration des haltes ferroviaires de l'agglomération.

Ce projet vise également à répondre aux besoins de déplacements communaux et intercommunaux, utilitaires ou de loisir, en privilégiant et en facilitant l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Les répercussions souhaitées en terme de transport et de déplacement sur le périmètre de l'agglomération sont une hausse du pourcentage d'utilisation du vélo et un transfert modal de la voiture particulière sur la bicyclette et les transports en commun.

La volonté partenariale fortement affirmée lors de l'élaboration de ce projet a permis de définir un schéma constitué d'itinéraires en complète harmonie avec l'existant et avec les projets des différentes compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

II. Contenu du schéma

En concertation avec l'ensemble des communes membres de l'agglomération, des associations et de différents partenaires (Etat, Département et ADEME), un réseau cohérent de 300 kilomètres environ, dont 85 Km d'itinéraires prioritaires, a été approuvé par le Conseil de Communauté dans sa séance du 24 juin 2005.

Les programmations 2006 et 2007 proposaient la réalisation de 19 km d'itinéraires cyclables répartis comme suit :

- Serre les sapins ⇨ Tilleroyes (Besançon) (3 km),
- Palente (Besançon) ⇨ Roche lez Beauré via Thise (4 km),
- Forêt de Chailluz ⇨ Braillans (4,5 km),
- Saône ⇨ gare de Saône (2,3 km),
- Itinéraire Busy ⇨ Larnod ⇨ Pugey (tronçon de l'itinéraire du Plateau) (2 km),
- Hauts du Chazal ⇨ Serre les sapins via François (2,7 km).

Concernant 2008, le projet du Grand Besançon est de réaliser 7 km d'itinéraires :

- Roche lez Beauré ⇨ Novillars ⇨ Véloroute (continuité de l'itinéraire Palente ⇨ Roche lez Beauré) (3 km),
- Pénétrante nord de l'agglomération (Miserey-Salines ⇨ Besançon) (4km).

Ces deux itinéraires répondent à différents objectifs.

En effet, le premier (Roche lez Beauré ⇨ Novillars ⇨ Véloroute) assure la continuité de l'itinéraire programmé en 2006 et permet une liaison sécurisée reliant Besançon (Palente) à la véloroute au niveau de Novillars.

Le second (limite nord de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ⇨ Besançon véloroute) répond quant à lui à un besoin clairement exprimé et identifié par les cyclotouristes locaux, nationaux et internationaux. En effet cette pénétrante nord permettrait à terme d'assurer une jonction entre deux véloroutes (« Charles le téméraire » au nord et « Nantes Budapest » au sud).

Il convient donc d'autoriser le lancement des marchés d'études et de travaux et de valider le plan de financement prévisionnel de ces deux itinéraires.

III. Modalités de dévolution

Dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

Compte tenu du montant global de l'opération, les consultations seront réalisées selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics.

IV. Plan de financement prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC. Les recettes attendues sont estimées à 210 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

(Le plan de financement ci-dessous fait état des sollicitations en cours d'examen, les arbitrages sur le programme CITE et sur le volet territorial du CPER n'étant pas finalisés).

DEPENSES (€) TTC	
Postes	Montant prévu
Travaux d'aménagement et maîtrise d'oeuvre	300 000
TOTAL HT	300 000
TVA	58 800
TOTAL TTC	358 800

RECETTES (€) HT			
Financeurs	Programme	Montant prévu	Taux
Etat	CPER (VT)	90 000	30%
CG 25	CITE	120 000	40%
CAGB		90 000	30%
TOTAL		300 000	100%

Le maître d'ouvrage prendra en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel précité,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que les marchés d'études et de travaux à intervenir (maîtrise d'œuvre, gestion...),
- autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l'Etat (Volet Territorial du Contrat de projets Etat-Région), du Conseil Général du Doubs (CITE) et à signer les pièces administratives correspondantes.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le **29 FEV. 2008**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0